

Immeuble communal 42, chemin du Fort de Bregille - Cession gratuite à l'Office Public Municipal d'HLM

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par acte du 17 avril 1989, la Ville de Besançon a acquis l'immeuble sis 42, chemin du Fort de Bregille, cadastré section CS n° 120, d'une surface de 4 a 57.

A l'époque, l'ancien propriétaire avait proposé ce bien à la Ville dans le cadre d'un projet d'élargissement. Depuis, cette propriété n'a pas reçu une affectation spéciale.

C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en place de la politique de relogement des familles de la cité de l'Escale, il est proposé de céder gratuitement ce bien à l'Office Municipal d'HLM. Toutefois, lorsque le projet d'alignement sera réalisé, l'Office Municipal d'HLM s'engage à rétrocéder gratuitement à la Ville l'emprise nécessaire à l'élargissement de la voirie.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la cession gratuite à l'Office Public Municipal d'HLM de la propriété sise 42, chemin du Fort de Bregille, cadastrée section CS n° 120,

- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.